Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du mercredi 14 octobre 2020, 18h00
Maison du Peuple à Bienne, Grande salle

56 membres sont présents:

Arnold Marc, Arnold Niels, Augsburger-Brom Dana, Bigler Jarno, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis, Brunner Thomas, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Epper Bettina, Francescutto Luca, Gerber Andreas, Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Grupp Christoph, Gugger Reto, Gurtner-Oesch Sandra, Heiniger Peter, Koller Levin, Külling Urs, Leuenberger Bernhard, Loderer Benedikt, Meyer Miro, Molina Franziska, Ogi Pierre, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rebetez Maurice, Rindlisbacher Hugo, Rochat Julien, Roth Myriam, Rüber Stefan, Scherrer Martin, Scheuss Urs, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stocker Julien, Stolz Joseline, Strässler Thomas, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Torriani Latscha Isabelle, Vlaiculescu-Graf Christiane, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Wiher Max Zimmermann Erwin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Frank Lena, Hamdaoui Mohamed, Helbling Beatrice, Tennenbaum Ruth,

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire
Conseillères municipales / Conseillers municipaux: Feurer Beat, Némitz Cédric, Schwickert Barbara

Absences excusées:

Steidle Silvia

Présidence:

Cadetg Leonhard, président du Conseil de ville

Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du jeudi 15 octobre 2020, 18h00
Maison du Peuple à Bienne, Grande salle

57 membres sont présents:
Arnold Marc, Arnold Niels, Augsburger-Brom Dana, Bigler Jarno, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis, Brunner Thomas, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Epper Bettina, Francescutto Luca, Gerber Andreas, Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Grupp Christoph, Gugger Reto, Gurtner-Oesch Sandra, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Koller Levin, Külling Urs, Leuenberger Bernhard, Loderer Benedikt, Meyer Miro, Molina Franziska, Ogi Pierre, Paronitti Maurice, Pittet Natasha, Rebetez Maurice, Rindlisbacher Hugo, Rochat Julien, Roth Myriam, Rüber Stefan, Scherrer Martin, Scheuss Urs, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stocker Julien, Stolz Joseline, Strässler Thomas, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Torriani Latscha Isabelle, Vlaiculescu-Graf Christiane, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Wiher Max, Zimmermann Erwin, Zumstein Joël

Absences excusées:

Frank Lena, Helbling Beatrice, Tennenbaum Ruth

Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire
Conseillères municipales / Conseillers municipaux: Feurer Beat, Némitz Cédric, Schwickert Barbara

Absences excusées:

Steidle Silvia

Présidence:

Cadetg Leonhard, président du Conseil de ville

1. Créations et suppressions de postes au 1er janvier 2021

Vu le rapport du Conseil municipal du 26 août 2020 et s'appuyant sur l'art. 40, al. 1, ch. 1, let. j, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne arrête:

1. Sous réserve de l'approbation du budget 2021 de la Commune municipale de Bienne par les ayants droit au vote biennois,

   2.00 postes à la Mairie (personnel)
   2.50 postes à la Direction des finances (finances, Informatique et Logistique)
   3.10 postes à la Direction de la formation, de la culture et du sport (Écoles & Sport)
   2.00 postes à la Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement (Secrétariat général, infrastructures)

   sont créés définitivement au 1er janvier 2021.

   4.90 postes à la Direction des finances (impôts)

   sont supprimés définitivement au 1er janvier 2021.

2. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter ces arrêtés.

2. Lakelive Festival / Contrat de prestations pour la période 2021-2024 / crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 2 septembre 2020, et s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville arrête:

1. Le crédit d'engagement nº 13200.363600196 d'un montant de 320'000 fr. pour l'indemnisation des prestations de la société Lakelive S.à.r.l. ainsi que le contrat de prestations correspondant sont approuvés.

2. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté.

3. Édiction du Règlement sur le financement spécial « Mise en œuvre de la stratégie Bienne 2030 »

Vu le rapport du Conseil municipal du 2 septembre 2020, et s'appuyant sur l'art. 40, al. 1, ch. 4, let. h, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de Ville de Bienne arrête:

1. Le projet de Règlement sur le financement spécial « Financement d'infrastructures » (RDCo 622.91) est approuvé avec des modifications.

2. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté.

4. Budget 2021 / Quotité d'impôt inchangée de 1.63

Le Conseil de ville de Bienne **décide** de soumettre aux ayants droit au vote un budget 2021 qui se solde avec des **charges de 431'515'343 fr.** et des **revenus de 431'515'343 fr.**, soit avec un **résultat équilibré.**

1. Les impôts communaux inchangés suivants seront perçus en 2021:

   les taux unitaires cantonaux multipliés par 1.63 sur les espèces d'impôts de l'État (revenu, fortune, bénéfice et capital).

2. En 2021, une taxe immobilière inchangée s'élevant à 1,5 ‰ de la valeur officielle sera perçue.
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter ces arrêtés.
4. Le projet de message aux ayants droit au vote est approuvé avec des modifications.

5. Plan financier 2022 – 2024 (années de planification 2022 – 2024 et planification des investissements 2021 – 2030)

S'appuyant sur l'art. 54, ch. 3, let. c du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Le Conseil de ville prend connaissance du plan financier 2022 – 2024.
2. Le Conseil de ville prend connaissance de la planification des investissements 2021 – 2030.

6. Achat du terrain sis aux Champs-de-Boujean inscrit au feuillet 11'338 du registre foncier de Bienne appartenant à l'entreprise Hasil SA / Crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 12 août 2020, et s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. c, en relation avec l'art. 14, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), et **sous réserve du référendum facultatif**, le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Le crédit d'engagement n° 22000.0206 d'un montant de 4'139'000 fr. nécessaire à l'achat du terrain RFB n° 11'338 par la Ville de Bienne, frais de notaire, de registre foncier et d'analyse de site contaminé inclus, est approuvé.
2. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

7. Rue du Stand / Assainissement des murs de soutènement / Crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 26 août 2020 et s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

1. Un crédit d'engagement de 385'000 Fr. est octroyé pour l'assainissement des murs de soutènement à la rue du Stand (le long des parcelles n^{os} RFB 1515, 1516, 1533 et 1535).
2. Toute dépense supplémentaire due au renchérissement ou à une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée est d'ores et déjà approuvée.

3. Le Conseil municipal est chargé d’exécuter cet arrêté. Il est habilité à procéder à des modifications de projet s’avérant nécessaires ou indispensables, dans la mesure où elles ne changent pas le caractère global du projet. Le Conseil municipal est habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

Référendum communal

L’arrêté mentionné au point 6 doit être soumis en votation populaire pour autant qu'au moins 5% des ayants droit au vote en matière communale en fassent la demande dans un délai de 60 jours dès la présente publication. Le référendum doit être déposé à la Chancellerie municipale de Bienne, Pont-du-Moulin 5, 2502 Bienne.

Secrétariat parlementaire